



SciencesPo.

École de Droit



## **DROIT & PSYCHANALYSE**

**Les vendredi 28 et samedi 29 juin 2013**

**Amphi AS/LB, Sciences Po Paris  
27 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris**

### **VENDREDI 28 JUIN**

— **MATINÉE : IMAGINAIRE ET DROIT**

Intervenants : Alain Didier-Weill, David Marrani, Bertrand Ogilvie, François Ost.

— **APRÈS-MIDI : FIGURES DU SUJET**

Intervenants : Géraldine Aidan, Etienne Balibar, Denys de Béchillon, Monique David-Ménard, Claire Pagès, Mikhaïl Xifaras.

### **SAMEDI 29 JUIN**

— **MATINÉE : L'INTERPRÉTATION, QUESTIONS HERMENEUTIQUES**

Intervenants : Bernard Baas, Gérard Haddad, Mi-Kyung Li, Delphine Renard, Michel Roselfeld.

— **APRÈS-MIDI : VIOLENCE(S) ET DROIT**

Intervenants : Antoine Garapon, Jean Lecaroz, Julie Saada, Christopher Pollmann, Christophe Soulard, François Villa.

Entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles.

Les titres et horaires exacts des interventions seront communiqués sous peu.

L'objet de ces journées sera de rapprocher la psychanalyse et le droit autour des notions de sujet, de norme et d'interprétation.

Il s'agira en premier lieu de mobiliser le potentiel critique de la psychanalyse afin d'éclairer la pratique du droit dans sa dimension créatrice de rapports sociaux. Loin de se réduire à un ensemble de normes assorti d'organes d'application, le droit a également un rôle *constitutif*: il participe lui-même à la production des objets auxquels il s'applique, est vecteur de transformations. Quel est son rôle dans l'évolution des formes de subjectivité ? Quels sont les liens entre imaginaires, fictions et droit ? Qu'en disent, qu'en font ceux qui oeuvrent dans les champs juridiques et psychanalytiques ?

Pour donner cohésion à ces problématiques, nous porterons une attention particulière à la question de l'interprétation, aujourd'hui rarement posée dans toute sa radicalité. Évincée de l'enseignement du droit en France - où l'on entend encore dire que le syllogisme constitue l'unique horizon mental d'un juge - l'activité interprétative, bien que située au fondement de la démarche psychanalytique, n'a pas été, depuis Ricoeur, l'objet des controverses qu'elle mériterait de susciter. Tracée à grands traits, la situation actuelle témoigne donc d'une *crise des théories traditionnelles de l'interprétation* se traduisant par l'opacité grandissante des pratiques, et par la recherche d'outils conceptuels plus adéquats.

Il peut sembler d'autant plus important de solliciter le contemporain en effectuant un retour sur les notions de sujet et d'interprétation. Plutôt que de soutenir qu'elles s'avèrent *dépassées*, nous espérons montrer qu'elles constituent un *lieu commun* permettant d'enrichir l'approche critique du droit et d'ouvrir la psychanalyse aux questions politiques. Entre psychanalyse et droit, formes de subjectivité et modes de subjectivation, approches normatives et interprétatives : c'est le vaste champ des implications de notre agir que nous aurons loisir de parcourir, et traverser.

#### **Comité d'organisation :**

Olivier Chassaing (Paris X Nanterre, Laboratoire Sophiapol)

Emmanuelle Lê (Sciences Po École de Droit)

Benjamin Levy (Paris VII, UFR d'Études psychanalytiques)

**Contact :** [droit.et.psychanalyse@gmail.com](mailto:droit.et.psychanalyse@gmail.com)